

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	34
Nombre de pouvoirs	10
Votants	44



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 154

### Candidature pour une plateforme Creusoise de rénovation énergétique « RENOV 23 » en 2023

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée (départ à 21H20 avant le vote du point 18) ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin à BAUCULAT Annick ; DUGAUD Isabelle à HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge à BIALOUX Claude ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis ; FOURNET Marie-Hélène à ROULET Alain ; SAINTRAPT Alex à BERTIN Valérie ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LABOURIER Dominique

#### Rappel du contexte

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Etat a confié à l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) la gestion du dispositif Ma Prime Renov' et supprimé le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

Dans le cadre du Plan de relance, le dispositif a été renforcé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour que Ma Prime Renov' soit mieux doté financièrement et accessible à tous les propriétaires (et à toutes les copropriétés)

de logement construit depuis au moins 15 ans.

Suite à loi Climat et Résilience du 22 août 2021, l'Etat a souhaité déployer dans les territoires le réseau « France Renov' » de Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE), dans la continuité du réseau des Espaces Info Energie (EIE).

Ainsi, la Région Nouvelle Aquitaine avait lancé fin 2021 un AMI « *Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat- Réseau France Renov en Nouvelle-Aquitaine pour 2022* ».

Le Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021 avait décidé d'une candidature commune RENO23, portée par le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) pour le compte des 9 EPCI, dont Creuse Grand Sud. Cette PTRE RENO23 a fonctionné en 2022.

Suite au nouvel AMI lancé par la Région Nouvelle Aquitaine le 5 septembre 2022 pour l'année 2023, le SDEC a organisé un Comité de Pilotage RENO23 le 17 octobre 2022 pour présenter le bilan de l'année 2022 et proposer une candidature commune pour 2023. Cette intention de poursuite de RENO23 en 2023 est conforme à la position de Madame la Préfète de la Creuse, déléguée locale de l'ANAH, qui a écrit dans ce sens le 14 septembre 2022 au président du SDEC.

Ce courrier indique également que l'Etat souhaite la création dès 2024 d'un guichet unique pour toutes les aides à la rénovation. Pour information, l'Etat souhaite mettre en place un dispositif Ma Prime Adapt', géré par l'ANAH sur les mêmes principes que Ma Prime Renov', pour financer les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

### **Objet de la demande**

Il s'agit aujourd'hui pour Creuse Grand Sud de s'engager dans la candidature commune creusoise de « *Plateforme départementale de rénovation énergétique RENO23* » en 2023, sur un principe similaire à 2022 et selon le projet de convention de partenariat entre le SDEC et les 9 EPCI (voir annexe). Pour ce faire, le conseil est amené à s'engager sur une dépense annuelle, à valider la convention annexée et désigner un représentant dans les instances de gouvernance du dispositif.

### **Eléments d'appréciation**

La rénovation énergétique des logements est une question prééminente et stratégique pour notre territoire. Malgré les efforts menés depuis des années, le besoin de rénovation énergétique reste énorme pour les logements existants. Il est certain qu'animer localement le dispositif Ma PrimeRenov' permet aux propriétaires de logements de Creuse Grand Sud d'avoir non seulement des conseils neutres, gratuits et indépendants mais aussi d'être accompagnés dans les démarches de demandes d'aides Ma PrimeRenov' qui ont toutes été dématérialisées par l'ANAH, gestionnaire du dispositif d'aides.

Entre janvier et octobre 2022, les propriétaires de logements de Creuse Grand Sud ont bénéficié de :

- 573 Actes A1 = Information de 1<sup>er</sup> niveau,
- 193 Actes A2 = Conseil personnalisé,
- 4 Actes A4 = Accompagnement rénovation globale,
- 4 Actes B4 = Accompagnement rénovation globale de copropriété.

Nous n'avons pas encore le bilan détaillé 2022 de RENO23. Toutefois, la délégation creusoise de l'ANAH a indiqué que 2 289 logements ont fait l'objet de travaux en 2021 avec une aide moyenne 3 453 €/chantier, représentant environ 30% du montant des travaux.

Enfin, le SDEC a tenu 3 permanences RENOV23 sur Creuse Grand Sud qui ont permis d'accueillir 16 ménages en présentiel :

- Le 8 avril 2022 à Felletin,
- Le 8 juin 2022 à Gentioux-Pigerolles,
- Le 12 octobre 2022 à Aubusson.

L'AMI 2023 de la Région Nouvelle Aquitaine a exclu le petit tertiaire privé du dispositif et impose que chaque PTRE doit viser une couverture de 100 000 habitants permettant le financement d'au moins 2 ETP dédiés. Pour la Creuse, l'échelle de la candidature est donc le département, totalisant 9 EPCI.

Suite au Comité de Pilotage du 17 octobre 2022, le SDEC a déposé avant le 3 novembre 2022 une candidature commune pour le compte des 9 EPCI de Creuse ; il sera la structure juridique porteuse de la PTRE RENOV23.

Les modalités de coopération et de partenariat entre le SDEC et les 9 EPCI portent sur la stratégie et les objectifs fixés, la gouvernance, les engagements relatifs aux moyens humains, à l'équité financière et à la mise à disposition des outils, méthodes et moyens déployés dans le cadre de la plateforme de la rénovation énergétique. Ces modalités sont indiquées dans la convention annexée à signer.

En tant que structure porteuse, animatrice et coordinatrice du dispositif Renov23, le SDEC s'engage à préparer et animer les instances de gouvernance auxquels participent les partenaires dont les EPCI. Ce comité de pilotage, réuni au minimum 2 fois par an, est l'instance de concertation élargie de la plateforme Renov23.

Chaque EPCI est représenté par un élu désigné pour siéger dans cette instance.

Ce COPIL est suppléé techniquement par un comité technique réunissant les agents/techniciens des structures partenaires, et notamment des EPCI.

A l'initiative du SDEC ou sur demande d'un des territoires ou structures partenaires, le COTECH se réunit, a minima, 2 fois par an.

### **Aspects financiers :**

D'abord, précisons que le SDEC, en tant que structure porteuse pour le compte des EPCI creusois, mobilise des moyens humains pour l'administration et la coordination du projet ; ce temps évalué à 0,3 ETP ne fait pas l'objet d'appel à contribution financière et est entièrement supporté par le SDEC.

Côté dépenses prévisionnelles, RENOV23 dispose de moyens humains dédiés, faisant l'objet d'un appel à contribution financière des EPCI. Il s'agit de 3,5 ETP de Conseillers Energie, y compris les moyens matériels nécessaires, agissant sur le territoire départemental pour accompagner les bénéficiaires (propriétaires et copropriétés) individuellement dans leurs projets de rénovation et collectivement au travers d'action d'animation, communication et sensibilisation. Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2023 sont estimées à 182 000 € TTC ; le détail est précisé dans le projet de convention annexé.

Côté financements, les subventions (crédits Région et crédits CEE SARE) couvrent 77 % des dépenses liées aux moyens humains et au fonctionnement de RENOV23 pour l'année 2023 ; le SDEC sera, à ce titre, seul bénéficiaire de la convention de financement signée avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Le reste à charge sera réparti au prorata du nombre d'habitants sur chaque territoire défini comme ci-dessous :

EPCI au01/01/2022

% Population

CC PS	9,17%
CCPD	6,07%
CC BGB	6,00%
CC CSO	11,78%
CC CGS	10,29%
CA GG	24,89%
CC Porte de la Creuse	5,78%
CC Creuse Confluence	14,37%
CC Marche et Combraille	11,65%

Ainsi, dans l'hypothèse d'un respect parfait des objectifs et des dépenses présentés précédemment, les restes à charge se répartiraient ainsi :

Coût RENO23 : 182 000 €	
Subventions SARE + Région : 141 206 €	
Financement local EPCI + SDEC : 40 794 €	
Financement local EPCI : 36 914 €	
CC PS	3 384,00 €
CCPD	2 241,00 €
CC BGB	2 216,00 €
CC CSO	4 348,00 €
CC CGS	3 799,00 €
CA GG	9 189,00 €

CC PCM	2 133,00 €
CC CC	5 304,00 €
CC MCA	4 300,00 €
Financement SDEC : 3 880,00 €	

En cas d'atteinte partielle des objectifs, le reste à charge sera réparti selon la clé de répartition suivante : 50 % SDEC / 50% à la charge de 9 EPCI (à répartir au prorata de la population).

Ainsi, sous réserve d'un respect parfait des objectifs et des dépenses, présentés précédemment, le financement du reste à charge pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour l'exercice 2023 s'élèverait à 3 799 €. (Pour mémoire, 4 822 € en 2022).

Ces crédits nécessaires seront à inscrire au budget prévisionnel 2023, compte 65574 contributions au titre de la politique de l'habitat.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **DE VALIDER** la candidature commune à l'AMI « *Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat – Réseau France Renov en Nouvelle-Aquitaine pour 2023* » de la région Nouvelle Aquitaine pour une plateforme creusoise RENO23 pour l'année 2023,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le projet de convention de partenariat entre le SDEC et les 9 EPCI, dont Creuse Grand Sud, en annexe,
- **DE DESIGNER** Claude BIALOUX en tant que représentant de la Communauté de communes au Comité de Pilotage de RENO23.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

21 DEC. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

